

18 nov 2016 -16:49

Appartient à [Conseil des ministres du 18 novembre 2016](#)

Modalités pratiques du statut social et fiscal de l'étudiant-entrepreneur

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui mettent en oeuvre le statut social et fiscal des étudiants-entrepreneurs.

Les étudiants-entrepreneurs de moins de 25 ans, inscrits à titre principal pour suivre régulièrement des cours dans un établissement d'enseignement en vue d'obtenir un diplôme reconnu par une autorité compétente en Belgique, peuvent demander le statut d'étudiant-entrepreneur.

Le premier projet exécute les modalités pratiques prévues dans le projet de loi fixant le statut social et fiscal de l'étudiant-entrepreneur :

- l'introduction de la demande
- la durée de validité
- la vérification des conditions
- le début et la fin de l'assujettissement.

Le second projet prévoit que les périodes pour lesquelles l'étudiant paye des cotisations réduites comme étudiant-entrepreneur comptent pour le stage requis pour ouvrir des droits en incapacité de travail / invalidité / maternité.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 1967 portant règlement général en exécution de l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61

1000 Bruxelles

Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanovertveldt.belgium.be>